

**Objet : Groupe de travail GEOPAL sur l'OCS**

**Date et Lieu : le 20 mai 2014 à 14h30 au CG 49 à Angers**

**Ordre du jour :**

- ✓ Présentation du projet national OCS GE
- ✓ Etat des lieux en matière d'OCS sur les Pays-de-la-Loire
- ✓ Tour de table des participants
- ✓ Conclusions et relevé de décisions

**Participants :**

- ✓ **GEOPAL** : Catherine Chamard-Bois (DREAL Pays-de-la-Loire), Eric Murie (Conseil régional Pays-de-la-Loire), Audrey Mialon (Conseil régional Pays-de-la-Loire).
- ✓ **IGN** : Thierry Touzet (chef de projet OCS GE), Marcel Marconnet (Directeur interrégional Nord-Ouest), Thierry Blouin (chef du département relations extérieures DIRNO), Fabrice Travignet (chef du département production DIRNO).
- ✓ **Partenaires GEOPAL** : SCOT Pays du Mans, SAGE - Bassin versant Oudon, Angers Loire Métropole, Nantes Métropole, Le Mans Métropole, Parc Normandie Maine, CG 44, CORELA, UNESCO - Mission Val de Loire, Atlanbois, CC Choletais, Pays des Mauges, Parc Loire Anjou Touraine, GIP Loire Estuaire, DDTM Loire Atlantique, CG 49, Agence d'urbanisme région angevine, Agrocampus Ouest, Chambre d'agriculture, CC Loire Layon, GIE Anjou, Pays de Redon, GeoVendée, Grand Port Maritime Atlantique, Marais poitevin, AURAN, CRPF, Scot Vignoble Nantais, DDTM Vendée, SCOT Vallée du Loir, DREAL Pays-de-la-Loire.

**Conclusions et relevé de décisions :**

- ✓ Cf. page 5 du présent compte-rendu

| Date       | Pour GEOPAL                          | Pour l'IGN  |
|------------|--------------------------------------|---|
| 28/11/2014 | Catherine CHAMARD-BOIS<br>Eric MURIE | Thierry BLOUIN<br>Fabrice TRAVIGNET<br>Marcel MARCONNET |

## Introduction de la réunion par Catherine Chamard-Bois et Eric Murie :

L'orthophotographie régionale 2014 (PVA 2013) représente une opportunité pour une occupation du sol (OCS) régionale, qui pourrait être cofinancée par le programme GEOPAL (2007-2013 prolongé sur 2014) et l'IGN. Le comité technique GEOPAL du 3 avril a proposé de réaliser une couverture OCS homogène sur l'ensemble de la région des Pays-de-la-Loire à partir de cette orthophotographie. Ce projet a été validé par le SGAR et le Conseil régional dans le cadre des financements GEOPAL en 2014.

Cette couverture OCS, qui constituera un état initial (To), sera réalisée selon la nomenclature du projet national « OCS GE », dans le cadre d'un partenariat avec l'IGN du type de celui qui a permis de réaliser l'ortho HR régionale en 2013.

La réunion a pour objet :

- d'informer les partenaires de GEOPAL de la mise en place de ce projet,
- de recueillir leurs besoins particuliers en matière d'OCS,
- de recenser les couvertures partielles déjà existantes,
- d'examiner les modalités d'organisation (définition des priorités, etc.) de la production de cette couche OCS GE régionale.

L'objectif est de finaliser la convention GEOPAL/IGN en vue d'une signature d'ici la fin de l'année. Parallèlement l'IGN met en place l'organisation nécessaire au démarrage de la production au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014.

## Présentation du projet national OCS GE par Thierry Touzet :

Le comité d'orientation de l'OCS GE est coprésidé par François Salgé du MEDDE et Jean-Marc Frémont de l'IGN.

Le groupe de travail national est, lui, piloté par Benoît Gourgand (CEREMA, ex-CERTU de Lyon).

La directive INSPIRE impose une nomenclature séparant la « couverture » (= ce que l'on voit à la surface du sol) et l'« usage » (= la fonction d'une zone d'occupation du sol). Deux niveaux de description peuvent être ajoutés à la nomenclature : « morphologie » et « caractéristiques ».

La nomenclature de l'OCS GE a été construite sur ces bases mais limitée à « couverture » et « usage », l'objectif étant de constituer un socle pouvant être enrichi ultérieurement en fonction des besoins.

Les spécifications sont abordées et détaillées en séance, concernant :

- L'UMC (unité minimale de collecte) : 500 ou 200 m<sup>2</sup> en urbain et 2500 m<sup>2</sup> hors urbain.
- Le bâti : taille minimale : 200 m<sup>2</sup>, traitement globalisé si espacement < 10 m.
- Les seuils : bâti : 10 m, haies : 10 m, autre : 5 m.

Si la nomenclature est arrêtée au niveau national, le débat subsiste néanmoins pour les usages non différenciés du bâti : secondaire, tertiaire, résidentiel.

L'OCS ne répondra pas à tous les besoins (ex : zones humides temporaires ou non) et il n'est pas souhaitable de vouloir tout traiter dans les bases de données OCS.

La typologie complète est sur l'espace collaboratif BD MOSAIC sur le site de GEOPAL.

Des tests sont menés à l'IGN (laboratoire MATIS de recherche sur l'imagerie) pour automatiser certaines productions OCS à partir des images du satellite Pléiades.

Des études sur les intégrations des OCS locales déjà existantes sont à mener (en Pays-de-la-Loire : cas du département 44, du Pays d'Auray,...).

### Processus de production :

1. Production par l'IGN d'une ossature : données intermédiaires pérennes basées sur le réseau routier principal et le réseau ferré de la BD TOPO,
2. Injection de données : IGN, RPG, OCS partenaires, DGFIP,....., prétraitements (dilatation, regroupements, découpes,...),
3. Photo-interprétation (ou classification d'images satellite),
4. Contrôle.

### **Etat des lieux en matière d'OCS sur les Pays de la Loire :**

Un assez grand nombre d'OCS locales existent sur la région :

- Loire Anjou Touraine (3 millésimes),
- CORELA (estuaire de la Loire) sur 2 ans
- Pays Loire Angers - UMC 2500 m<sup>2</sup> (sur 3ans) 1996, 2005, 2011.
- Nantes métropole (plusieurs millésimes)
- Pays du Mans (46 communes) 1987,2000, 2005 et 2010
- Observatoire de l'occupation des sols (3 années)
- GIP Loire Estuaire (sur plusieurs années)
- Vendée : 2010.2006 (et 2001 en projet)
- CG 44 (4 années dont 2012)

Une analyse de ces OCS (ou MOS : modes d'occupation du sol, selon les cas) devra être réalisée pour juger de la possibilité de les intégrer à l'OCS GE, les difficultés suivantes étant déjà identifiées :

- transposition de la nomenclature,
- transposition des données de seuils différents,
- articulation de millésimes différents.

### **Tour de table des participants :**

#### **Scot Pays du Mans**

Usages dus à des besoins réglementaires (analyse consommation espace, trame verte et bleue), développement commercial et économique, les SCOT suivent les PLU soumis aux mêmes besoins réglementaires.

#### **SAGE - Bassin versant Oudon**

Évaluation schéma d'aménagement, SAGE validé en 2014, prochain SAGE à échéance 6 ans, besoin en 2017.

#### **Angers Loire Métropole**

La base OCS n'est pas une priorité pour l'agglomération d'Angers dont la priorité n° 1 est le RTGE.

#### **CORELA**

Besoin en BD Forêt, milieux naturels.

#### **UNESCO - Mission Val de Loire**

Emprise : Loire et communes riveraines.

#### **Atlanbois**

Besoin des informations liens parcelles/propriétaires...besoin des aspects régionaux sur la forêt (BD Forêt)

#### **CC Choletais**

13 communes - besoin de l'emprise des infrastructures routières (ossature)

#### **Agrocampus Ouest**

Trame Verte, besoin de l'ossature OCS GE

### **Chambre d'agriculture**

Besoin des vignes

### **Pays des Mauges**

Dans le cadre du SCOT : étalement urbain

### **CC Loire Layon**

Besoin : ossature OCS GE + vignes + BD Forêt.

### **GIE ANJOU**

Evolution du bâti, trames verte et bleue

### **DTT Maine et Loire**

À l'échelle du département, évolution du bâti, trames verte et bleue

### **DDTM Loire Atlantique**

Prévoir la bascule des MOS vers l'OCS GE

### **CG 44**

Le CG 44 craint que les MOS qu'il a déjà produits ne soient pas utilisés pour la production de l'OCS GE. Une étude sera menée en vue d'une éventuelle intégration du MOS 44 2012 dans le modèle OCS GE (cf. relevé de décisions).

### **Agence d'urbanisme région angevine**

SCOT version 2011, les besoins sont couverts sauf sur le SCOT vallée du Loir (sud Sarthe) URGENT : besoin de 2 millésimes : 2013 et une date antérieure à 2004.

### **Pays de Redon**

SCOT, consommation espace, besoin de la BD Forêt.

### **GéoVendée**

Tout ce qui touche à l'eau peut être intéressant (quels liens entre OCS GE et BD Topage ?)

### **Port autonome Saint-Nazaire**

Pas de besoin - le référentiel topo sera versé sur la plateforme GEOPAL.

### **Marais Poitevin**

2 régions, 4 départements ; besoin d'une nomenclature commune et même millésime (pourquoi pas données satellite Pléiades ?), besoins liés à l'eau et à la biodiversité.

### **Nantes Métropole**

Prévoir la bascule des MOS vers l'OCS GE

### **PNR Anjou Touraine,**

Possède déjà une OCS sur 3 années ; comptait faire une nouvelle campagne sur 2015

### **PNR Normandie Maine**

Priorité sur la trame verte et bleue pour étudier le bocage (RPG insuffisant). Question soulevée : la compatibilité des données pour des zones à cheval sur plusieurs régions (cas du PNR Normandie Maine)

### **Agence d'urbanisme de Nantes**

Suit 4 SCOT sur le département 44 : observatoire de l'espace

### **CRPF Pays-de-la-Loire**

Document de gestion des parcelles forestières privées, contour de forêt possédant un schéma de gestion (accessible sur GEOPAL), aurait besoin de la BD Forêt.

### **SCOT Vignoble nantais**

Problématique trame verte et bleue, bocage, zones humides, les vignes, les friches de vignes, évolution du maraîchage..... Aujourd'hui basées sur le MOS 2009, ce SCOT est donc intéressé par la reprise de l'existant dans l'OCS GE

## DDTM Vendée

OCS 2010 en cours, ainsi que 2006 avec le CG 85

## CG 49

Appui auprès de ceux qui travaillent sur les SCOT. Besoin sur les vignes et BD Forêt.

## Le Mans Métropole

Dans le cadre de la consommation foncière : friches urbaines

## SCOT Vallée du Loir

### Conclusions et relevé de décisions :

Le besoin d'une occupation du sol régionale commune de type OCS GE est clairement identifié et les usages sont nombreux : trame verte et bleue, étalement urbain, consommation foncière, eau, bocage, friches, etc.

Une convention entre l'Etat (SGAR/DREAL), le Conseil Régional et l'IGN est envisageable pour constituer cette OCS GE régionale à partir de l'orthophotographie 2014 (PVA 2013) sur 2015 et 2016.

L'IGN n'a pas la capacité de produire seul en interne l'OCS GE de la région complète sur les deux années 2015 et 2016. Il assurera donc une part de la production lui-même et pilotera la sous-traitance de la part qui sera externalisée.

Un calendrier de production et de livraison des données est à établir.

Dans un premier temps, l'IGN constituera l'ossature selon les priorités qui seront définies à la signature de la convention.

A l'issue du tour de table, les besoins prioritaires en termes de données sont les suivants :

- l'ossature : réseau routier et ferré (déjà livrée pour la Vendée au CG 85),
- la BD Forêt,
- les vignes.

En termes de secteurs géographiques, les niveaux de priorités sont variables ; le sud Sarthe ressort comme étant une des zones en priorité haute :

→ **Décision** : l'IGN démarrera la production au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 par un **test sur le SCOT Vallée du Loir** (sud Sarthe) → **action IGN**.

La problématique de bascule des MOS existants vers l'OCS GE est prégnante :

→ **Décision** : **mise en place d'un groupe de travail dédié** pour recenser de manière exhaustive les OCS existant sur la région et les analyser en vue d'estimer leur niveau de compatibilité avec l'OCS GE (→ **action GEOPAL et IGN**)

Enfin, une réflexion devra être menée sur la question de la mise à jour, qui a été évoquée à plusieurs reprises tout au long de la réunion, avec les interrogations suivantes :

- quelle est la périodicité à prévoir ? (ex : pour les SCOT et pour les communes, les contraintes en matière de timing ne sont pas les mêmes)
- quelle méthodologie adopter et quelles sources de données utiliser ?
- quel coût et quel financement pour la mise à jour ?